



Objet : suppression des aides administratives dans les écoles.

Monsieur le Député,

Les suppressions de contrats aidés sont une mauvaise nouvelle pour l'Ecole et un coup dur porté aux personnes qui se trouvent privées d'emploi.

Nous dénonçons vigoureusement la disparition de l'aide administrative aux directeurs d'école. Cette aide a été mise en place il y a plus de dix ans pour répondre aux besoins exprimés par les directeurs depuis très longtemps. Depuis, elle n'a cessé de diminuer alors que les tâches administratives, elles, n'ont cessé de se multiplier. Les écoles, et les directeurs en particulier, ne peuvent accepter que ces mesures signent sa fin, alors qu'il faut au contraire pérenniser ces missions. Alors que le ministre veut donner la priorité à l'école primaire, cette décision de suppression dans l'éducation nationale est un non-sens !

Nous regrettons la brutalité de la décision qui prive d'emploi des milliers de personnes engagées dans la vie des écoles et des établissements.

En tant qu'élu de votre circonscription, conscient des difficultés de vos administrés, nous espérons que vous serez attentif à notre demande.

Nous restons à votre disposition pour échanger sur les évolutions qui permettraient de construire des solutions pérennes. Les missions assurées par ces personnels correspondent à un vrai travail de secrétariat. Elles ne peuvent plus constituer une variable d'ajustement à la politique de l'emploi.

Comptant sur votre intervention auprès du gouvernement,

Nous vous prions, Monsieur le Député, de croire en l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire Départemental

Vincent Le Roy

NB : Vous trouverez ci-joint une feuille explicative concernant les missions des personnels sur le poste d'aide administrative. Contrairement aux idées reçues, ils occupaient un véritable emploi.